



URBH - KBHB

Le double droit de jeu et la dérogation d'âge : 2 outils pour stimuler le développement des talents

Motivation de l'introduction de la loi du double jeu et de l'exception fondée sur l'âge

Au sein de l'Union Royale Belge de Handball (URBH), nous nous efforçons de créer un environnement compétitif et stimulant dans lequel les joueurs peuvent se développer de manière optimale. Pour y parvenir, nous introduisons deux réformes importantes : le double droit de jeu et la dérogation relative à l'âge pour l'accès aux compétitions seniors.

Pourquoi ces réformes ?

Ces dernières années, nous avons constaté que de nombreux joueurs talentueux sont bloqués dans leur développement, que les entraîneurs sont frustrés par la disponibilité limitée de leurs joueurs et que des rivalités naissent entre les clubs formateurs et les clubs de haut niveau. De plus, nous sommes à la traîne par rapport à d'autres pays qui ont depuis longtemps mis en place des structures flexibles pour donner plus d'opportunités de jeu aux jeunes talents. Avec ces réformes, nous voulons lever ces obstacles et trouver un meilleur équilibre entre la formation (à long terme) et l'exploitation compétitive (à court terme).

Une introduction bien pensée, étape par étape. Pour que ces changements se déroulent sans heurts, nous adoptons une approche par étapes. Les clubs ont le temps et le soutien nécessaires pour s'adapter, sans obstacles inutiles. De plus, nous continuerons d'évaluer et d'ajuster ces réformes, en collaboration avec les clubs, les entraîneurs et les joueurs.

Avec ces réformes, nous construisons un avenir plus durable et plus compétitif pour le handball belge, dans lequel les jeunes talents ont toutes les chances de se développer de manière optimale.



URBH - KBHB

Règle du double droit de jeu : plus d'opportunités pour les talents

Le double droit de jeu permet aux jeunes talents de jouer pour deux clubs différents, à condition que des conditions strictes soient remplies. Cela garantit :

- Plus d'opportunités de développement pour les joueurs, sans que leur progression ne soit limitée dans leur expérience de compétition.
- Réduction du stress et des conflits, car les joueurs et les clubs gagnent en flexibilité.
- Une meilleure coopération entre les clubs, ce qui conduit à plus de stabilité au sein des équipes et à un développement structuré où les talents sont pris en compte.

Pour assurer l'intégrité de la compétition, il existe des restrictions claires :

- Le joueur ne peut pas jouer dans une division dans laquelle une équipe du club prêteur est déjà active.
- Seuls les jeunes joueurs de moins de 22 ans au 1er janvier précédant la saison en cours sont éligibles.
- Le joueur doit être identifié dans une liste de 35 joueurs sélectionnés pour une équipe nationale junior ou senior.

Procédure

Pour obtenir le droit de double jeu, une procédure administrative doit être suivie :

- La demande doit être faite via : <https://form.jotform.com/243533430886359>
- La période de candidature s'étend du **1er août au 31 août** de la saison en cours.
- Le formulaire d'inscription doit être complété par le secrétaire du club emprunteur et confirmé par le secrétaire du club prêteur.
- La demande doit être approuvée par le Secrétariat général de l'URBH.
- Le joueur peut jouer **à partir du quatrième jour ouvrable après confirmation** par l'URBH.
- **Restriction** : Le droit de double jeu ne s'applique pas aux matchs de la **Coupe de Belgique**.



URBH - KBHB

Q & R Loi du double jeu

Quelle liste de 35 est utilisée pour les sélections seniors et juniors ?

Les listes seront annoncées à différents moments. Même si vous n'êtes que temporairement sur une liste, vous êtes toujours éligible au droit de double jeu.

Cela peut-il se faire à n'importe quel niveau et dans deux directions ?

Oui. Cela peut être fait à n'importe quel niveau et dans deux directions, à la fois à un niveau supérieur et à un niveau inférieur. Cela peut également sauter un niveau. En théorie, vous pouvez passer de la Liga VHV ou LFH à la SHL.

Dois-je payer des frais ?

Légalement, il n'est pas possible de demander une indemnisation pour cela.

Les joueurs sont-ils autorisés à jouer dans un autre club pendant la préparation en août ?

C'est possible, ce n'est pas officiel, mais d'un point de vue assurance ce n'est pas un problème.

Quel club sera prioritaire si les matchs coïncident ?

Cela doit faire partie de l'accord mutuel entre les deux clubs. Cela n'est pas prévu dans la réglementation.



URBH - KBHB

Exception sur l'âge : accès plus rapide aux ligues seniors

Avec l'introduction de l'exception sur l'âge, les **joueurs talentueux identifiés (JTI)** auront la possibilité de passer plus tôt à la compétition senior. Cela signifie que :

- Les garçons peuvent déjà participer aux compétitions seniors à partir du 1er janvier de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et les filles de 15 ans sous des conditions strictes.
- Cette exception ne s'applique qu'aux joueurs qui ont été sélectionnés pour un **tournoi de sélection interrégional (IRT ou HUB) U16**.
- Les clubs et les entraîneurs peuvent utiliser une meilleure vision à long terme dans le développement de leurs talents.

Cette exception garantit que les jeunes talents ne sont plus artificiellement freinés dans leur progression, mais peuvent atteindre un niveau supérieur compétitif à leur propre niveau et à leur propre rythme.

Procédure

Pour demander l'exception d'âge, la procédure suivante doit être suivie :

- Un représentant légal du joueur soumet une demande via <https://form.iotform.com/250402764139353>
- La demande doit être accompagnée de la preuve que le joueur a été sélectionné pour un tournoi **IRT ou HUB** de la sélection U16.
- La demande sera évaluée par l'URBH et approuvée si toutes les conditions sont remplies.
- Le joueur peut participer à des matchs seniors à **partir du quatrième jour ouvrable après l'e-mail de confirmation du Secrétariat Général**.



URBH - KBHB

Q&R Exception sur l'âge

Pourquoi l'exception d'âge est-elle uniquement pour les joueurs qui ont joué un tournoi IRT ou HUB ?

La fédération souhaite encourager les talents, identifiés dans le club, à participer également à l'opération de sélection. L'objectif est un meilleur flux vers les équipes nationales juniors et seniors qui font encore mieux la promotion du sport en tant que figures de proue.

Pouvez-vous demander l'exception sur l'âge pendant la saison ?

Oui, c'est possible. À partir du moment où toutes les conditions sont remplies, la demande peut être faite.

Conclusion

Le double droit de jeu et l'exception sur l'âge visent à offrir aux jeunes joueurs des opportunités de jeu supplémentaires, sans perturber la compétition. Des conditions strictes et des procédures administratives garantissent que ces dispositions sont appliquées correctement et équitablement.

Avec ces réformes, l'URBH franchit une étape importante dans le développement des talents belges du handball, dans le but de créer un environnement sportif plus fort et plus durable.